

Foire aux Questions (FAQ)

Quel type de recherche sera financée ?

Tout type de recherche pourra être financée par SHAPE-Med@Lyon, qu'elle soit fondamentale, clinique, appliquée, interventionnelle ou de la recherche action.

Peut-on soumettre à un AMI même si on n'a pas participé aux ateliers de SHAPE-Med ?

Oui, l'AMI n'est pas restreint aux personnes ayant participé aux ateliers. Toute personne faisant partie d'un des partenaires de SHAPE-Med@Lyon, ainsi que les équipes académiques du site Lyon St Etienne peuvent prétendre co-porter un projet ou en être partenaire.

Peut-on soumettre un projet à l'appel à projet d'amorçage ou structurant sans avoir soumis un AMI ?

Oui, mais la soumission d'un AMI permet de profiter des échanges en atelier et du soutien à la structuration de projets transdisciplinaires par les équipes d'animation des ateliers.

Peut-on intégrer des équipes académiques n'appartenant pas à SHAPE-Med@Lyon dans un projet ?

Oui, il est possible d'intégrer une équipe académique d'un laboratoire ou structure ne faisant pas partie d'un des partenaires de SHAPE-Med@Lyon ou du site Lyon St Etienne, mais cette équipe ne pourra pas être financée par SHAPE.

Peut-on intégrer des partenaires privés dans un projet ?

Oui, il est possible d'intégrer une start-up ou entreprise privée dans un projet, mais sans financement.

Peut-on intégrer des collectivités dans un projet ?

Oui, il est possible d'intégrer une collectivité dans un projet, mais sans financement.

Peut-il y avoir plus de partenaires que les deux co-porteurs ?

Oui, en particulier sur les projets structurants.

Est-ce que les équipes co-porteurs(euses) doivent obligatoirement être issues de deux établissements différents ?

Le critère de cet AMI et des appels à projets, est que les deux co-porteurs soient issus de champs disciplinaires différents et issus de deux unités de recherche / structures / services cliniques différents.

Peut-on appliquer à un projet structurant sans avoir eu le financement d'un projet d'amorçage ?

Oui, c'est même une obligation pour les AAP 2024. Dès la publication de l'Appel à Projets, vous aurez à choisir entre la soumission d'un projet d'amorçage ou d'un projet structurant. Il ne sera pas possible de soumettre le même projet aux deux AAP.

Si on a bénéficié d'un financement pour un projet d'amorçage, pourra-t-on appliquer sur un projet structurant sur d'autres AAP ?

Oui, un projet d'amorçage, s'il a démontré son intérêt dans le cadre du projet SHAP-Med@Lyon, pourra à son terme servir de base pour la soumission d'un projet à un prochain appel.

Est-ce que l'accompagnement des propositions d'AMI en atelier peut entraîner des possibilités de réorientation entre les deux types de projets ?

Oui, l'ingénierie de projets qui va être menée au sein des ateliers de restitution (mars 2024) pourra en effet aboutir à ce que le type de projet (amorçage versus structurant) évolue.

Est-ce que les projets structurants peuvent financer en partie des équipements sur des plateformes techniques ou technologiques ?

Non, il n'est pas prévu que cet AMI finance des équipements de plateformes, en partie ou totalement. Le budget 'équipement' de SHAPE-Med@Lyon, relativement restreint, fera l'objet d'une procédure d'attribution séparée.

Des partenaires académiques qui ne seraient pas co-porteurs du projet peuvent-ils co-diriger une thèse de doctorat ?

Oui, tant le partenaire qui co-dirige doit être membre des partenaires de SHAPE-Med@Lyon ou être issu d'une équipe académique du site Lyon St Etienne. NB : les thèses ne pourront être financées que sur les projets structurants.

Y a-t-il un nombre défini de projets qui seront financés par atelier ?

L'AMI a pour objectif de recenser les projets qui pourront émerger de la communauté SHAPE-Med@Lyon. Les projets qui seront ensuite déposés aux deux Appels à Projets seront évalués de manière globale sur l'ensemble des axes de SHAPE-Med@Lyon. Il n'y aura donc pas de découpage du nombre de projets financés par atelier.